



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/50/480
4 octobre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
Point 100 de l'ordre du jour

RELANCE DU DIALOGUE SUR LE RENFORCEMENT DE LA
COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE
LE DÉVELOPPEMENT PAR LE PARTENARIAT

Rapport du Secrétaire général

I. INTRODUCTION

1. Le présent rapport a été établi pour donner suite à la résolution 49/95 aux termes de laquelle l'Assemblée générale remerciait le Secrétaire général de sa note sur la relance du dialogue sur le renforcement de la coopération économique internationale pour le développement par le partenariat et réaffirmait que ce dialogue devrait être inspiré par les impératifs que dictaient les intérêts et avantages mutuels, l'interdépendance authentique, les responsabilités communes et le partenariat visant à réaliser une croissance économique soutenue et un développement durable ainsi qu'à améliorer le climat économique international de façon à favoriser ce développement, et que le système des Nations Unies devait jouer un rôle central en facilitant ce dialogue.

2. L'Assemblée priait le Secrétaire général, en se fondant sur les déclarations faites par les États Membres concernant différentes questions économiques et sociales lors des débats qu'elle-même et le Conseil économique et social avaient consacrés auxdites questions, de proposer, pour examen, une série de questions ou de thèmes d'intérêt commun, dont tous les pays pourraient tirer profit et qui, en outre, avaient un rapport avec l'élaboration d'un agenda pour le développement et de lui présenter à sa cinquantième session un rapport sur l'application de la résolution.

3. Il convient de rappeler que, dans la note présentée à la dernière session (A/49/542), le Secrétaire général s'était efforcé de recenser, en se fondant sur un bref rappel historique, les aspects essentiels d'un dialogue basé sur le partenariat et les facteurs qui dans la situation internationale actuelle rendent nécessaire un tel dialogue. Il estimait alors que la mondialisation, la tendance croissante vers l'intégration régionale et l'interdépendance croissante rendaient nécessaires le dialogue et la coopération entre tous les pays, petits et grands. Il faisait observer que le rôle de plus en plus important que jouaient les acteurs autres que l'État, l'érosion des moyens dont disposaient

les gouvernements pour influencer sur l'économie et l'interaction complexe entre les forces d'intégration et de fragmentation dans l'économie mondiale, tout en impulsant la croissance et le développement, entraînaient également la marginalisation des pays les plus pauvres ainsi que celle de couches importantes de la population dans les pays industrialisés. Il notait, au niveau de la communauté internationale, l'apparition d'un consensus de plus en plus large sur les politiques économiques et sociales à mettre en oeuvre et l'attachement à la coopération et au partenariat pour le développement – comme en témoignait les conclusions des grandes conférences que les Nations Unies avaient organisées ces dernières années – et il se demandait comment traduire ce consensus en résultats tangibles pour chacun. Il estimait en outre que la fin de la guerre froide, l'intégration croissante de l'économie mondiale et le consensus qui se dégagait sur les politiques de développement avaient apparemment créé une convergence de forces en faveur d'un dialogue constructif et exempt d'animosité visant à relever les défis mondiaux que constituaient la pauvreté et le développement dans un environnement international en mutation rapide. Il avançait enfin un certain nombre d'idées concernant les conditions et les modalités de relance du dialogue.

4. Depuis lors, les progrès accomplis sur divers fronts tendent à confirmer la validité de l'approche proposée à la dernière session. À sa session de fond de 1995, le Conseil économique et social a approuvé les modalités de la coordination du suivi des grandes conférences internationales des Nations Unies et a demandé que soient renforcés les moyens dont dispose l'Organisation pour formuler des politiques cohérentes et harmonisées. Les thèmes communs à ces conférences et les modalités de la mise en oeuvre pourraient grandement aider à cerner les problèmes et établir le cadre du dialogue.

5. Le Groupe de travail ad hoc à composition non limitée chargé d'élaborer un agenda pour le développement a estimé que la mondialisation et l'interdépendance devaient constituer les éléments clefs du cadre général et des objectifs de l'agenda. Le cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies fournissait l'occasion de relancer les efforts visant à redéfinir le rôle que l'Organisation était appelée à jouer dans l'harmonisation des intérêts nationaux.

6. Ces activités et, en particulier l'agenda pour le développement, offrent une excellente occasion de tirer parti de l'esprit de partenariat qui prévaut actuellement au sein de l'Organisation et le présent rapport s'inscrit dans le cadre de ces efforts. Plus précisément, les grandes orientations que l'on s'emploie à définir dans l'agenda et les questions prioritaires qui y sont précisées devraient permettre, à bien des égards, de jeter les bases de la relance et de la poursuite d'un dialogue constructif fondé sur le partenariat.

II. CHOIX DES THÈMES DU DIALOGUE

7. Il est évident que l'agenda pour le développement – dont l'élaboration, confiée au Groupe de travail ad hoc à composition non limitée, a beaucoup progressé et qui devrait être adopté par l'Assemblée générale à sa cinquantième session – aura une incidence directe sur le choix des thèmes du dialogue relatif au développement pendant la prochaine phase. Dans l'agenda tel qu'il se présente à ce jour, le Groupe de travail accorde une attention particulière aux

/...

relations entre le développement, la paix et la sécurité et souligne la nécessité d'instaurer le partenariat, compte tenu de la tendance vers la mondialisation, la coopération régionale et l'interdépendance. Il relève la situation critique des pays africains, des pays les moins avancés et d'autres groupes de pays en développement ainsi que des pays en transition et les problèmes particulier qu'ils affrontent. Pour parvenir à renforcer la coopération internationale en faveur du développement, il préconise la mise en oeuvre de tous les accords et engagements internationaux en faveur du développement, le renforcement du rôle, de la capacité et de l'efficacité du système des Nations Unies dans le domaine du développement ainsi que l'adoption d'une approche intégrée du développement et souligne la nécessité d'instaurer la démocratie, d'assurer une conduite transparente et responsable des affaires publiques et de promouvoir le respect et la défense de tous les droits et libertés fondamentaux, notamment le droit au développement.

8. Le schéma directeur de l'agenda se présente comme suit :

- a) Développement économique :
 - i) Politiques macro-économiques en vue d'une croissance économique soutenue et du développement durable;
 - ii) Échanges internationaux et produits de base;
 - iii) Financement du développement : financement interne et externe du développement économique :
 - a. Mobilisation des ressources intérieures en faveur du développement;
 - b. Ressources extérieures;
 - c. Dette extérieure;
 - d. Aide publique au développement;
 - e. Rôle des institutions financières multilatérales;
 - f. Financement du système des Nations Unies en vue du développement;
 - g. Investissements privés;
 - h. Dividendes de la paix;
 - iv) Science et technique;
 - v) Coopération Sud-Sud;
 - vi) Coopération économique régionale;
 - vii) Développement de l'agriculture, de l'industrie et du secteur tertiaire;

- b) Développement social :
 - i) Lutte contre la pauvreté et la faim;
 - ii) Emploi;
 - iii) Intégration sociale;
 - iv) Mise en valeur des ressources humaines;
 - v) Établissements humains;
- c) Promotion de la femme;
- d) Droits de l'enfant;
- e) Population, développement et migrations internationales;
- f) Environnement et développement :
 - i) Mise en oeuvre intégrale d'Action 21 et des autres conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement;
 - ii) Mise en oeuvre des engagements internationaux relatifs à l'environnement;
- g) Questions humanitaires et développement :
 - i) Alerte rapide, prévention, planification préalable des interventions et atténuation des effets des catastrophes naturelles;
 - ii) Interventions en cas d'urgence humanitaire;
 - iii) Réfugiés et personnes déplacées;
 - iv) Passage de la phase de secours d'urgence à celle de relèvement et de développement;
- h) Approche participative du développement;
 - i) Mesures relatives aux pays se trouvant dans des situations particulières;
 - j) Mesures d'application.

9. Il va sans dire que les thèmes du dialogue seront choisis en fonction du cadre, des objectifs et du plan directeur de l'agenda. Cependant, la sélection finale doit être telle que les sujets retenus puissent attirer l'attention des responsables de haut niveau, intéresser les autres agents du développement et donner lieu à des débats utiles et fructueux.

10. La sélection doit en outre tenir compte des principaux objectifs du dialogue, à savoir approfondir la compréhension que l'on peut avoir des questions ayant un caractère mondial ou transfrontière, d'intérêt pour des particuliers, des régions ou des groupes divers. Il vaudrait mieux choisir des thèmes d'actualité dans le domaine des relations économiques internationales. Le dialogue pourrait alors contribuer au développement de la coopération internationale.

11. Il importe à ce point de noter que la sélection des thèmes et l'établissement des modalités du débat doivent tenir compte des vues de toutes les parties concernées. En outre, il faudrait appliquer le principe de subsidiarité de sorte que les problèmes soient débattus, dans toute la mesure du possible, au niveau où ils se posent : les organisations internationales et régionales examineraient les problèmes qui appellent une solution aux plans mondial et régional, les gouvernements les problèmes nationaux, et les organisations communautaires les problèmes intracommunautaires. En d'autres termes, l'Assemblée générale ne doit pas être la seule instance où seront examinées les grandes orientations. Tous les organismes de consultation et de discussion ont un rôle fondamental à jouer si l'on veut que les décisions concernant les problèmes de société soient prises de façon participative et interactive plutôt que de façon automatique et hiérarchisée.

III. THÈMES ÉVENTUELS

12. Comme il est indiqué plus haut, c'est par le dialogue et la coopération qu'il faudra faire face aux mutations mondiales, problème crucial pour notre époque. Ces mutations et leurs incidences concernent pratiquement tous les aspects de la vie internationale. L'internationalisation de nombre d'activités économiques, les incidences des nouvelles techniques d'information et des moyens de transport et de communication modernes, les conséquences, au plan mondial, du mode d'exploitation des ressources de la planète et l'oblitération de biens des frontières économiques exigent une réorientation radicale de la coopération internationale et de son champ d'action. Les flux financiers, les échanges, les investissements, la pauvreté et la faim, les conflits, la dégradation de l'environnement, les maladies contagieuses, les migrations et la toxicomanie sont autant d'éléments ayant des incidences internationales qu'un pays ne saurait régler tout seul. S'ils agissent chacun de leur côté, les États ne peuvent tout au plus que s'attaquer aux symptômes; s'attaquer aux causes, en revanche, exige une action coordonnée de la communauté internationale. Les problèmes se présentent de moins en moins comme des cas isolés; dans le monde moderne, tout événement a des conséquences qui débordent les frontières plus vite que jamais, si bien qu'aucun pays ne peut véritablement connaître ni stabilité ni progrès s'il ne se soucie de l'insécurité et du dénuement qui règnent ailleurs.

13. Il est à noter que l'internationalisation des problèmes et l'interdépendance croissante qui s'ensuit entre les nations n'aboutissent pas systématiquement au resserrement des liens de coopération ni à l'approfondissement du dialogue international. Les pays, cependant, recourent plus facilement à la coopération quant ils sont aux prises avec les effets pernicious de l'interdépendance et qu'ils se rendent compte que les moyens traditionnels - interventions et mesures à l'échelon national - ne suffisent pas

à assurer leur protection, étant donné la nature et la complexité des problèmes. C'est dans ces cas que le partenariat fondé sur l'intérêt mutuel revêt tout son intérêt.

14. Compte tenu de ces considérations, on trouvera ci-dessous une liste de thèmes éventuels dont on pourra s'inspirer selon qu'il conviendra. Ces thèmes englobent à bien des égards des questions traditionnelles – échanges commerciaux, finances, technologie, etc. – mais ils sont formulés de sorte à intéresser toutes les parties au dialogue. La liste n'en est pas exhaustive : elle se veut plutôt indicative des sujets qui pourraient être discutés avec profit. Les thèmes qui y figurent concernent des questions ayant un caractère mondial ou transfrontière sur lesquelles les gouvernements ont peu de prise, et qui intéressent des particuliers, des régions ou des groupes divers.

15. Certaines questions d'importance mondiale, telles que l'environnement et la pauvreté, font déjà l'objet de discussions approfondies et les mesures qu'elles exigent seront bientôt prises : elles ne figurent donc pas dans le présent rapport. Bien que les diverses instances des Nations Unies – plus particulièrement la CNUCED, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues, le Centre du commerce international, l'Organisation internationale du Travail, la Banque mondiale, le Fonds monétaire international, l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle, la Commission de la science et de la technique au service du développement, la Commission de la prévention du crime et de la justice pénale, la Commission des stupéfiants, la Commission de la population – étudient activement les thèmes proposés; il faut cependant donner à ceux-ci une nouvelle impulsion car ils revêtent une grande importance pour l'harmonie des relations internationales. L'on trouvera exposés dans la section relative aux modalités les moyens de mettre davantage en relief ces questions pour qu'elles soient au coeur des débats, et non pas examinées de manière fragmentée par une multitude d'instances.

A. Mondialisation et règles du jeu

16. Il n'y a pas si longtemps encore, les relations économiques internationales – en particulier pour ce qui touche les taux de change et les mouvements de capitaux – étaient très réglementées. Aujourd'hui, la mondialisation des marchés financiers et autres est si rapide que les gouvernements ne sont pas en mesure de définir une réglementation adéquate ni de prendre les dispositions nécessaires à la coopération.

17. L'on ne saurait certes préconiser la réintroduction de mesures de contrôle des mouvements de capitaux; mais force est de reconnaître que la déréglementation, ainsi que la croissance et l'intégration des marchés financiers mondiaux qui s'en est suivie, ont créé de gros risques. Les mouvements rapides de capitaux privés à court terme provoquent parfois des fluctuations considérables des devises tant des pays développés que des pays en développement. Cette instabilité risque non seulement de peser sur les politiques budgétaires et monétaires nationales mais également de perturber fortement le système financier mondial.

18. Les agents autres que l'État – entreprises internationales opérant sous la forme de sociétés transnationales – sont devenus très nombreux. Ces sociétés se comptent aujourd'hui par milliers, de sorte que les investissements étrangers progressent plus rapidement que les échanges. Elles forment, prises ensemble, un marché unique de biens et de services dont la production peut avoir des incidences dans le monde entier. Les mutations qui interviennent sur les marchés d'une région donnée du monde influent de plus en plus rapidement sur les autres.

19. Le progrès technique, par le biais de l'informatique, permet de plus en plus de fragmenter les processus de production. La division du travail se fait dans le sens d'une plus grande spécialisation dans des séquences du processus de production et non pas dans celui de la fabrication des produits. La production s'adapte donc plus rapidement au marché. Parallèlement, on peut, grâce aux progrès réalisés dans le domaine des télécommunications, réagir très rapidement, au sein d'une même entreprise ou d'une entreprise à l'autre, aux changements où qu'ils se produisent dans le monde. On assiste à une transnationalisation de la prise de décisions au plan économique pour ce qui touche la production, les investissements, les échanges et les flux monétaires connexes.

20. L'accès à la technologie, grâce aux investissements étrangers ou par l'octroi de licences, dépend dans une grande mesure de la protection des droits de la propriété intellectuelle. Pour promouvoir l'innovation, il faut certes protéger la propriété intellectuelle; mais si cette protection est trop rigoureuse, elle risque de déboucher sur un monopole de fait, ce qui n'est guère souhaitable. Les gouvernements recourent aussi à d'autres moyens pour stimuler l'innovation. Il s'agit là d'autant d'éléments qui ont des conséquences sur les relations entre les entreprises, les divers secteurs et les différents pays.

21. Il découle de tout ceci qu'il faut arrêter des règles internationales ou harmoniser les diverses réglementations nationales pour empêcher les litiges; il s'agit de s'employer à élaborer un cadre réglementaire pour rationaliser la concurrence internationale au sens le plus large. En édictant des règles et en appelant à la discipline, il faut prendre garde à ne pas porter atteinte à la dynamique du développement : l'objectif est de créer des conditions prévisibles, propices à la mondialisation.

B. Concurrence

22. La mondialisation et l'ouverture des marchés remettent en cause les grandes options adoptées par les pays, qui doivent de plus en plus soutenir la concurrence avec le reste du monde pour attirer et retenir les ressources financières et humaines nécessaires à leur développement.

23. Les pays en développement occupent une place particulière dans le processus de mondialisation. De plus en plus tournés vers le marché mondial, désireux d'y renforcer leur position, ils s'ouvrent à l'investissement étranger qui non seulement leur apporte des capitaux mais aussi et surtout du savoir et des techniques. Dans le domaine des industries autres que de pointe, ils concurrencent de plus en plus les pays industrialisés. D'ailleurs, la progression des pays en développement sur le marché mondial se limite de moins en moins aux seules industries traditionnelles. La concurrence sur le marché

mondial, et donc sur le marché intérieur de chaque pays, est toujours plus intense et généralisée. À mesure que se renforcent les liens d'interdépendance économique, l'intensification de la concurrence fait naître des frictions. Pour empêcher d'éventuels conflits, il est nécessaire de renforcer le dialogue.

24. La mise en place d'un puissant système multilatéral de règles de conduite est de l'intérêt des pays en développement qui risquent sinon de faire les frais d'un jeu où les règles sont fixées par les plus forts. Les pays développés y gagneront aussi, dans la mesure où l'élargissement de leurs débouchés d'exportation – qui sera l'occasion d'adapter leur production et leurs structures commerciales de manière prospective plutôt que défensive – ne peut tourner qu'à leur avantage.

C. Intégration régionale et économie mondiale

25. L'ouverture et la multilatéralisation du système d'échanges ont été les principaux facteurs de croissance et d'expansion de l'économie mondiale après la guerre. L'issue des négociations d'Uruguay et la création de l'Organisation mondiale du commerce ont jeté les bases d'un système de commerce international réglementé et d'une meilleure intégration de l'économie mondiale. Tous les pays, quelle que soit leur importance, devront se soumettre à la discipline du système multilatéral et les pouvoirs confiés à la nouvelle organisation du commerce devront être respectés.

26. Il est à noter que l'instauration progressive d'un système multilatéral d'échanges s'est accompagnée d'une tendance de plus en plus marquée à la conclusion d'arrangements régionaux. Dans la mesure où ils restent ouverts et non discriminatoires à l'égard du reste du monde, les systèmes d'intégration régionale peuvent contribuer de manière significative à l'accroissement des échanges et de la production, puisqu'ils permettent d'élargir les marchés, favorisent la spécialisation et, par le biais de la concurrence accrue, rehaussent la productivité. Toutefois, si l'intégration régionale s'accompagne de restrictions – explicites ou non – à l'entrée des biens et services en provenance des autres régions du monde, elle risque de nuire au caractère ouvert et multilatéral du système international d'échanges, de conduire à une fragmentation des échanges et de susciter des contentieux commerciaux et économiques entre les différents blocs commerciaux. Bien que ces dangers soient largement reconnus, la férocité de la concurrence et les pressions nationales risquent de les faire réapparaître à tout moment : la vigilance est de mise. Il est donc essentiel, pour assurer l'expansion et la vigueur de l'économie mondiale, de mettre au point des règles et des normes qui garantissent que l'intégration régionale ne va pas à l'encontre de l'ouverture et de la multilatéralisation. L'instauration d'un dialogue politique permettrait de préparer le terrain pour les travaux plus approfondis et techniques qui seront entrepris au sein des organes compétents dans le but de définir ces règles et normes.

D. Technologies de l'information et économie mondiale

27. L'accélération du progrès technique dans les domaines de l'information et de la communication a rendu possible la mondialisation des processus de production et des marchés financiers. Si l'utilisation des nouvelles

technologies de l'information ne concerne encore qu'une partie relativement faible de l'économie mondiale, leurs applications potentielles et le rôle qu'elles joueront dans l'organisation future de l'économie sont considérables. Il est évident que les pays et les personnes qui ne sont pas à même d'acquérir, d'utiliser et d'exploiter ces technologies qui bouleversent le paysage mondial seront marginalisés. C'est pourquoi il importe de définir, par le dialogue, la manière de faire participer au processus d'évolution technologique ceux qui, pour une raison ou pour une autre, en sont restés écartés.

E. Migrations internationales

28. On estime que d'ici à l'an 2015, la population active comptera 1 milliard de personnes de plus. Il est clair que tous ne trouveront pas du travail dans leur propre pays ou même dans leur propre région. Les migrations internationales de la main-d'oeuvre seront donc de plus en plus importantes.

29. Actuellement, 70 millions de personnes, pour la plupart originaires de pays en développement, vivraient dans un pays autre que leur pays d'origine, soit légalement, soit clandestinement. Ce chiffre s'explique en partie par le sous-développement et la pauvreté, l'accroissement de la population, l'existence de larges zones de conflits et d'instabilité, la situation du marché du travail (quoique marquée par un taux de chômage élevé) dans de nombreux pays industrialisés à population vieillissante, la perméabilité de la plupart des frontières et le développement des moyens de transport.

30. À long terme, les flux migratoires se stabiliseront – voire diminueront – uniquement lorsque les perspectives économiques et la situation générale des pays d'origine se seront suffisamment améliorées, non seulement dans l'absolu, mais aussi en comparaison avec les pays de destination. En effet, la force d'attraction d'un pays donné est en partie déterminée par cet écart. L'instauration d'un dialogue ouvert, fondé sur une meilleure connaissance de ce phénomène, est essentielle non seulement pour les pays de destination mais aussi pour les pays d'origine. Ce sont généralement les personnes les plus instruites et les plus qualifiées qui émigrent : en ce sens, leur départ représente une perte pour leur pays d'origine. Toutefois, les migrants envoient souvent des fonds dans leur pays d'origine et deviennent ainsi une source appréciable de devises étrangères.

31. Pour gérer les larges flux de migrants, il faut appréhender les causes fondamentales des migrations : inégalités économiques, instabilité politique, violations des droits de l'homme. La coopération en matière de développement peut contribuer à régler les problèmes à la source. Il est également essentiel de se pencher, d'un point de vue structurel, sur les politiques (politiques commerciales, politiques en matière de dette, etc.) qui ont des incidences sur l'aptitude des pays, et donc des particuliers, à améliorer leur situation sur le plan mondial.

F. Prévention et gestion des situations d'urgence et consolidation de la paix à l'issue de conflits

32. Le nombre de situations d'urgence, qu'elles soient d'origine naturelle ou humaine, n'a cessé d'augmenter ces dernières années, tout comme les coûts

qu'elles entraînent. L'instabilité politique, qui peut être due en partie à l'insuffisance du développement économique, peut aboutir à des conflits armés ou à des guerres civiles qui non seulement risquent d'entraîner des déplacements de population et l'exode de réfugiés mais contiennent en germe le risque d'un conflit plus large. Il est donc de l'intérêt de la communauté internationale d'empêcher ces conflits ou, du moins, d'intervenir dans un premier temps pour faire face d'urgence aux besoins immédiats, puis de prendre dès que possible des mesures propres à consolider la paix une fois les conflits réglés.

33. L'Agenda pour la paix définit la consolidation de la paix à l'issue d'un conflit comme une action menée en vue de définir et d'étayer les structures propres à raffermir la paix afin d'éviter une reprise des hostilités.

34. Pendant les conflits comme après, la tâche la plus urgente est de fournir une assistance humanitaire et des secours d'urgence aux populations touchées. Toutefois, une fois que l'on a soulagé quelque peu les souffrances des populations, il serait impardonnable de laisser le pays à lui-même. Il reste à organiser des élections, mettre sur pied les institutions gouvernementales et stimuler la participation politique.

35. Mais ce n'est pas tout. Il y a des chances pour que l'économie du pays soit dévastée, ses infrastructures détruites et le développement humain laissé de côté. Remettre le pays sur les rails du développement durable ne peut se faire sans la coopération poussée de la communauté internationale et la coordination de l'aide qu'elle fournira.

36. Les pays ravagés par la guerre n'ayant guère les moyens d'accroître le financement intérieur, il leur faut recourir massivement à des capitaux extérieurs. Si la communauté internationale ne fait pas un effort particulier pour mettre au point des stratégies et faciliter le financement de l'étape cruciale qu'est la transition vers la paix durable, les efforts de paix déployés au niveau international et par le pays concerné lui-même pourraient bien être réduits à néant.

37. La prévention et la gestion des situations d'urgence, ainsi que la consolidation de la paix à l'issue d'un conflit, sont des questions qui supposent une étude et une analyse systématiques et exigent l'attention particulière de la communauté internationale tout entière.

G. Criminalité, trafic de drogues, violence et déstabilisation

38. Le crime organisé prend une dimension de plus en plus internationale, notamment par le biais du trafic des drogues, pour lequel l'offre et la demande sont géographiquement très éloignées. De façon générale, la criminalité internationale calque son évolution sur celle des processus économiques, tant en ce qui concerne son organisation et ses activités que les domaines dans lesquels elle se concentre. Les technologies modernes et le développement des communications ont considérablement élargi l'emprise internationale du crime organisé tout en le rapprochant de l'économie légitime. Tous les biens et services dont la production et l'offre font l'objet de réglementations gouvernementales ou d'autres types de restrictions sont susceptibles de donner lieu à un commerce illégal dont l'ampleur déborde les frontières. Il ne s'agit

pas seulement de marchandises illicites, comme les stupéfiants, mais bien d'un large éventail d'activités économiques, parmi lesquelles les services financiers utilisés pour blanchir l'argent résultant d'activités criminelles. La circulation de sommes considérables par le biais des réseaux criminels est en large partie responsable de l'enracinement de la corruption.

39. Le trafic de stupéfiants fait apparaître un lien entre les problèmes de société et de pauvreté des pays riches et ceux des pays producteurs dont les cultures traditionnelles ne suffisent plus à assurer un revenu décent aux agriculteurs. La chute des cours mondiaux de certains produits agricoles traditionnels risque de susciter un regain d'intérêt pour la production lucrative de stupéfiants que les associations de trafiquants revendent dans les pays riches où le marché est en expansion constante.

40. De nombreuses sociétés sont menacées par une insécurité et une instabilité croissantes qui fragilisent les institutions et minent l'autorité des pouvoirs publics. Cette tendance est d'autant plus marquée que les délinquants ont facilement accès à une large gamme d'armes ultraperfectionnées, ce qui a pour résultat d'intensifier la violence partout dans le monde. Il faut que les gouvernements, par le dialogue et la coopération, mettent au point une stratégie mondiale pour lutter énergiquement contre la conjugaison du crime, du trafic de drogues, de la violence et de la déstabilisation.

IV. MODALITÉS DU DIALOGUE

41. Comme noté dans le rapport présenté l'an dernier, si la relance du dialogue doit se fonder sur la communauté d'intérêts et l'esprit de coopération, il est tout naturel que le système des Nations Unies soit le lieu où les États pourront concilier et dépasser leurs intérêts étroits pour rechercher l'intérêt commun et le profit mutuel. Cela exigeant une grande clairvoyance et de vastes facultés d'analyse, les débats devront avoir lieu au niveau politique le plus élevé.

42. Des stratégies et modalités diverses ont été proposées pour la conduite du dialogue, au sein tant de l'ONU que d'autres organismes. Lors de l'examen de ces propositions, les États Membres garderont à l'esprit que les débats tenus cette année au Conseil économique et social, y compris ceux qui ont porté sur la coordination du suivi des grandes conférences des Nations Unies et sur l'Agenda pour le développement – au sein du Groupe de travail spécial à composition non limitée – ont mis en évidence des éléments susceptibles de favoriser l'instauration d'un véritable dialogue sur des thèmes intersectoriels de vaste portée.

43. Pour que le dialogue soit utile et constructif, il faut tenir compte d'un certain nombre d'éléments essentiels : premièrement, les questions ou thèmes choisis doivent présenter un intérêt pour tous les groupes et être clairement définis. En outre, la structure du dialogue doit refléter les articulations qui existent entre les différentes questions. Deuxièmement, la préparation des débats ne doit pas être du seul ressort de l'ONU et des organisations concernées. Elle requiert la participation active des autres agents qui oeuvrent au développement ainsi que celle des milieux universitaires et scientifiques. Troisièmement, les conclusions des débats doivent refléter la complexité des questions étudiées et permettre de définir les modalités du

suivi, lequel sera assuré par l'ONU, les organismes apparentés et les organisations régionales et interrégionales compétentes, ainsi que par d'autres agents du développement.

44. Tout en tenant compte de ces remarques et des suggestions présentées aux paragraphes 29 à 38 du premier rapport, et notamment des propositions visant à organiser en plénière un "dialogue de haut niveau ciblé sur un grand thème majeur lié aux questions économiques et sociales dont doit et devra s'occuper la communauté internationale" (par. 34), l'Assemblée générale pourrait s'inspirer des propositions suivantes :

a) Le thème du dialogue devrait être choisi assez tôt, de préférence au moins un an à l'avance, afin de laisser suffisamment de temps pour la préparation;

b) Outre l'élaboration de documents de travail par le Secrétariat, en collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies et, le cas échéant, les institutions issues des accords de Bretton Woods ainsi que l'Organisation mondiale du commerce, il faut aussi prévoir la tenue de réunions sous les auspices d'organismes régionaux et interrégionaux, la convocation de forums par les organisations non gouvernementales, la tenue d'auditions ainsi que de réunions de parlementaires et la réalisation d'études, notamment par des groupes d'experts que mettront sur pied des universités et d'autres instituts de recherche. Il faudrait également élaborer un programme d'information destiné à sensibiliser les grands groupes sectoriels à la question et à les faire participer au dialogue;

c) Le débat de haut niveau devrait durer deux ou trois jours et se tenir au début de la session de l'Assemblée générale, au moment où les ministres sont au Siège. On peut également envisager de convoquer des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et des réunions au sommet qui seraient largement représentatives, de sorte à faire progresser la compréhension et le consensus politiques au plus haut niveau et, dans toute la mesure du possible, définir des politiques et des principes directeurs en vue de négociations plus détaillées dans les instances appropriées;

d) La nature du thème discuté doit déterminer celle des conclusions du débat qui pourront prendre la forme d'un résumé préparé par le Président, d'une déclaration ou encore de décisions.

V. CONCLUSIONS

45. Soulignons pour conclure que le dialogue doit s'instaurer dans un climat de confiance et se fonder sur le principe selon lequel, pour tous les pays, le développement signifie croissance et changement. Refuser le changement serait préjudiciable à tous. L'interdépendance toujours plus forte signifie que chacun doit tenir compte des intérêts de l'autre. En d'autres termes, si toutes les parties ont des obligations vis-à-vis des autres, il faut surtout constamment tenir compte, en priorité, des intérêts des pays en développement dont la situation économique est précaire.

46. L'organisation d'un dialogue de haut niveau, mené dans un tel esprit constructif, contribuera à redynamiser le rôle de l'Assemblée dans les domaines économique et social et les domaines apparentés et permettra à l'ONU de participer à l'amélioration de la gestion et de la conduite de l'économie mondiale.
